



Objectifs

Le CQP Assistant médical répond aux besoins des médecins libéraux, généralistes ou spécialistes. Ils souhaitent disposer d'assistants qualifiés pour les seconder dans des actions liées à la préparation et au déroulement de la consultation.

Les politiques de santé orientent l'activité des cabinets médicaux vers des prises en charge plus complexes et/ou de longue durée. Elles tendent à favoriser un exercice de la médecine regroupée et/ou coordonnée entre différents professionnels de santé. Ces transformations impliquent le développement de nouvelles activités dans les cabinets libéraux nécessitant le recours à des assistants formés pour les seconder dans ces activités (suivi du parcours de de santé du patient, mise en place de la télémédecine, prévention, ...).

Voie d'accès

Contrat de professionnalisation

- moins de 26 ans : de 55% à 80% du SMIC
- plus de 26 ans : 100% du SMIC

Plan de développement des compétences

Débouchés

A l'issue de la formation, l'assistant-e médicale pourra exercer dans les secteurs suivants :

- Cabinets médicaux spécialistes ou généralistes
- Centre de santé

FAE – Formation Adaptation à l'Emploi

- Pour les candidats-es titulaires d'un
 - DE Infirmière
 - DE Aide Soignante
 - DE Auxiliaire de Puériculture
- Parcours adapté de 98 heures permettant de répondre aux exigences de la CPAM. Le programme de formation correspond au Bloc 2 - Devis sur demande.

Métier

En tenant compte des besoins des médecins, et du plan « MA SANTE 2022 », la branche des cabinets médicaux a mis en place un dispositif de certification au métier d'assistant-e médical-e. La CPNEFP des cabinets médicaux, avec la participation de la DGOS, a élaboré un référentiel d'activités et de compétences, ainsi qu'un référentiel d'évaluation.

Ce métier ne constitue pas une nouvelle profession de santé réglementée. La création d'une Certification de Qualification Professionnelle (CQP) constitue une possibilité d'évolution professionnelle pour les secrétaires médicales et une opportunité pour les infirmiers-ères, les aides-soignants-es et les auxiliaires de puériculture qui souhaitent une reconversion professionnelle (FAE).

Dans le prolongement du plan « MA SANTE 2022 », l'avenant 7 à la convention médicale a acté le financement d'une partie des charges afférentes à leur emploi, pour les cabinets et sous certaines conditions.



Information contact
Responsable Pédagogique
07 61 90 15 45

Shantal Flouret – shantal.flouret@afbb.org

Outils pédagogiques

- Salles de formation équipées d'écran et tableaux numériques facilitant ainsi la réalisation de la séquence de formation par les intervenants. Cette pédagogie interactive facilite l'apprentissage et rend le stagiaire acteur de sa formation.
- Salle informatique de 20 postes à disposition pour tous les modules bureautique.
- Salle multimédia en accès libre permettant au stagiaire de réaliser des exercices en groupe ou individuellement selon les demandes des formateurs
- Espace sur Galia disponible pour que les stagiaires puissent avoir accès à tout document distribué lors des cours, mais aussi des exercices, des corrigés et du travail à faire. Chaque stagiaire dispose d'une adresse mail lui permettant d'être contacté pour toute information émanant de la direction ou du secrétariat

Programme

L'assistant-e médical-e exerce son activité dans les cabinets médicaux, généralistes ou spécialistes.

Suivi du parcours du patient

- examens et soins courants en cabinet médical
- parcours de santé et coordination
- vaccination et dépistages
- politiques de santé publique

Accueil et prise en charge administrative des patients

- création et suivi d'un dossier patient
- vocabulaire médical
- logiciel médical
- communication avec les patients
- télémedecine

Hygiène et qualité

- gestion du risque contaminant
- identitovigilance et pharmacovigilance

Assistance opérationnelle au praticien

- AFGSU
- constantes et mesures
- gestion des stocks
- assistance technique au praticien

Evaluations et Validation

La validation de la formation conduit à l'obtention du CQP d'Assistante Médicale Pour obtenir le titre, il faut valider les 4 Blocs de Compétences :

- Accueil et prise en charge administrative des patients
- Suivi du parcours du patient
- Hygiène et qualité
- Assistance opérationnelle au praticien.

Chacun des ces blocs sera évalué ponctuellement par des études de cas, des QCM/QROC et des mises en situation professionnelles écrites et orales.

Organisation

- Lieu : AFBB - PARIS 75009
- Durée : 12 mois - 279 heures
- Horaires : 9h00 - 17h00
- Alternance :
 - 2 jours/semaine en formation

Prérequis

- Niveau 4 ou titulaire du baccalauréat
- Demandeurs d'emploi ne possédant pas d'expérience dans le secteur de la santé
- Pour les salariés en CDI des cabinets médicaux et centres de santé

Dispenses/Allègements

- Dispenses et allègements possibles au regard des diplômes et expériences acquises. Validation auprès de la CPNEFP

Tarif

- Alternance : Formation gratuite et rémunérée - Prise en charge OPCO
- Plan de Développement des Compétences : Tarif Conventionnel pris en charge à 100 % par les OCPO - 20€/heure (sur devis, selon OPCO)

Inscriptions

- Dossier de candidature : [s'inscrire](#)
- Acceptation sur dossier

Accès PMR

- Accès PMR
- Adaptation des moyens de la prestation



Référente Handicap

Linda Keomany - linda.keomany@afbb.org



Responsable Qualité

Vanessa Michel - vanessa.michel@afbb.org